



## Donation contre sommes par mois

Par **auryanna**, le **22/08/2013** à **14:36**

Bonjour,

Alors tout d'abord, la mère de mon conjoint veut lui remettre un bar gratuitement mais lui veut l'acheter car je l'ai expliqué qu'il aura des conflits par la suite avec ses sœurs s'il n'est pas fait dans les règles.

Mais le problème est que sa mère veut lui donner à lui et pas aux autres enfants mais sans qu'il le rachète, elle veut qu'il travaille dans le bar et qu'on lui donne 2000 euros tous les mois à vie. Est-ce possible ?

Tout en sachant que sa mère veut faire un papier qui dit qu'il a acheté le bar alors que en réalité ce ne sera pas le cas c'est juste pour qu'il n'y ait pas de conflit contre une contrepartie de 2000 euros.

Par **youris**, le **22/08/2013** à **18:28**

bjr,

il faut faire établir par acte notarié la donation du bar mentionnant la charge de payer mensuellement 2000 € à votre belle-mère c'est à dire une donation avec charge.

mais si votre mari a des sœurs, ce sera une source de conflits futurs.

acheter serait bien sûr la solution la plus simple.

voyez un notaire nécessaire pour ce genre de transaction.

cdt

Par **auryanna**, le **22/08/2013** à **19:51**

Merci pour votre réponse,

mais je crois qu'ils ne veulent rien dire à ses sœurs c'est comme un arrangement pour sa mère de recevoir les 2000 euros, mais personnellement j'ai dit à mon conjoint que ce serait pas rentable pour lui car le chiffre est d'environ 6000 dont il faudrait déduire les 2000 euros pour sa mère mais aussi payer 900 euros de loyer du local et l'électricité, la marchandise et tout ce qui s'en suit car à la base c'est un bar mais elle loue le local c'est-à-dire qu'il héritera du fonds commerce sa femme cherche les 2000 euros à sa mère non ?

Par **Jibi7**, le **22/08/2013** à **20:01**

Cela me paraît ressembler à une vente en viager qui pourrait être validée après une expertise afin de chacun s'éviter des regrets a posteriori. La rente sera calculée en fonction de la valeur du fond, de l'âge de votre mère, etc.

Vous devez aussi envisager la situation en cas de pépin, de baisse de revenus, de maladie ou d'accident.

Un emprunt avec assurance pourrait peut-être couvrir cela afin de régler le bouquet.

Par **auryanna**, le **22/08/2013** à **20:18**

Je vous remercie pour votre réponse en espérant trouver une solution car mon conjoint le reprendra à conditions que je travaille dedans mais je ne suis pas trop motivée car j'ai travaillé auparavant et ça a causé beaucoup de jalousie à ses sœurs qui ont fait tout pour me déguerpier donc si je retravaille là-bas je ne veux pas travailler que pour leur donner des sous la fin du mois et que moi j'ai en perte.

Par **youris**, le **22/08/2013** à **20:41**

de toute façon vu les problèmes relationnels que vous décrivez et le fait qu'une donation doit être notariée, il faut conseiller à votre mari de respecter la loi en la matière sinon vous courrez droit à des ennuis aussi bien de la part de votre belle-mère, de ses filles et de l'administration fiscale.

vente en viager, vente normale ou donation nécessitent un acte notarié et un notaire ne prêtera pas son concours à des actes qui ne respectent pas la loi.

cdt